

Notice d'utilisation de l'application numérique « audit » du Label Haie

A destination des porteurs de projet PSE

Je créer mon compte :

1) Remplir la fiche demande d'accès à l'application audit Label Haie et la renvoyer à : catherine.moret@afac-agroforesteries.fr

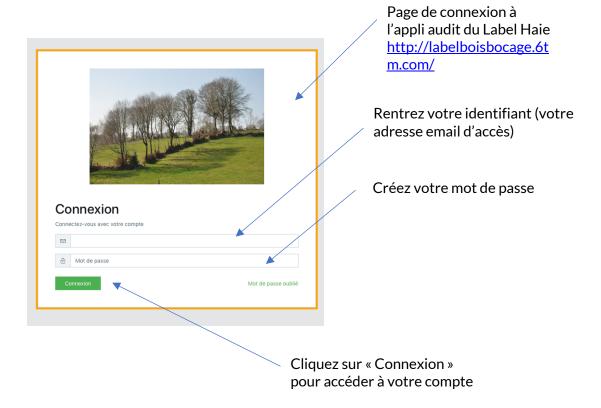
Lien pour télécharger la fiche demande d'accès : https://afac-agroforesteries.fr/wp-content/uploads/2020/11/Fiche-didentite-structure-appli-audit-Label-Haie-2.docx

- 2) L'Afac-Agroforesteries en tant qu'administrateur de l'appli Label Haie, vous ouvrira un compte dédié et qui donnera accès à l'appli « audit » du Label Haie uniquement.
- 3) Vous recevrez un email d'activation de compte via l'adresse <u>contact@labelhaie.fr</u>, vous invitant à créer votre compte. Vous aurez alors <u>un délai maximum de 10 jours pour activer</u> votre compte et créer votre mot de passe.



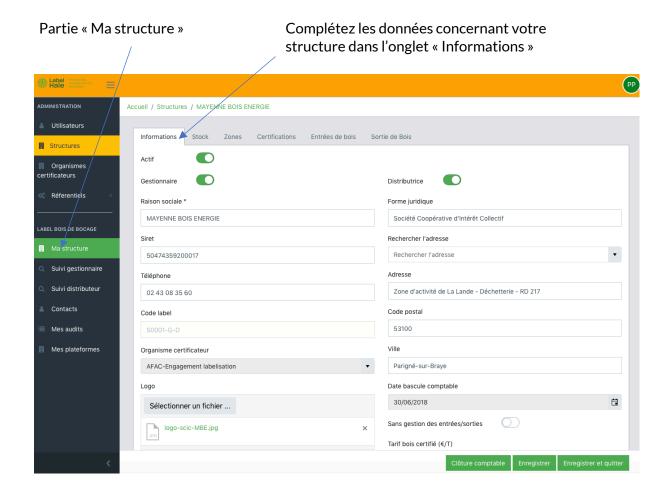
Je me connecte:

- 1) Une fois votre compte créé, l'adresse url suivante donne accès à la page web « Connexion » vous invitant à vous connecter sur votre compte.
- 2) Rentrez votre identifiant et votre mot de passe et cliquez sur le bouton « Connexion ».



Je complète les informations de « Ma structure » :

- 1) En première étape, il s'agit de finaliser votre profil de structure.
- 2) Dans la partie « Ma structure », cliquez sur l'onglet « Informations ». Une partie des informations auront déjà été pré-remplies par l'Afac-Agroforesteries à partir de la fiche de demande d'accès à l'appli que vous aurez transmis préalablement. Ces informations d'identification de votre structure, telles que votre raison sociale, votre logo, votre n° de Siret, ... apparaitront sur les différents documents édités à partir de l'appli Label Haie. Par exemple, le rapport d'audit généré automatiquement via l'appli Label Haie intégrera sur son entête les informations de votre structures.
- 3) Complétez les informations concernant votre structure si nécessaire.

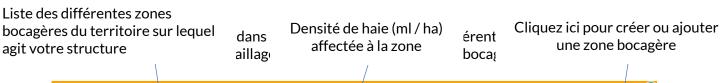


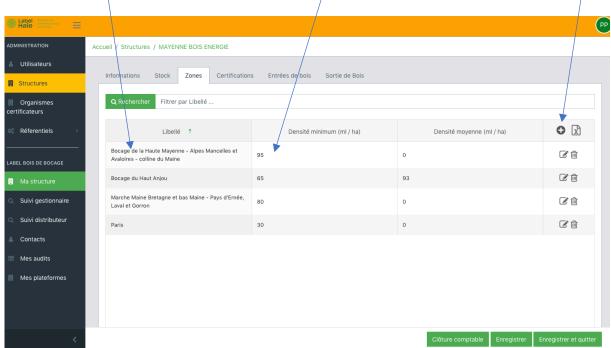
Je créer une zone bocagère :

- 1) Dans la partie « Ma structure », cliquez sur l'onglet « Zones ». Il s'agit de créer une ou plusieurs zones bocagères définit par leur densité de ml de haie / hectare. Cette donnée est importante car elle permet de rattacher le gestionnaire audité à un territoire bocager ayant une densité déterminée. Dans le cahier des charges « Gestion », pour évaluer l'indicateur 4.1.1¹, il est nécessaire de comparer la densité de haies du gestionnaire audité avec la densité de haies de référence territoriale. Si la densité du gestionnaire est inférieur à cette référence territoriale il doit alors s'engager à augmenter sa densité.
- 2) Déterminez une ou plusieurs zones bocagères en recherchant une délimitation qui donne une densité de haies relativement homogène à la zone. Cela correspond souvent à une entité paysagère qui présente une certaine unité de densité de haie. Cette délimitation de la zone est importante car elle fixe de fait l'objectif à maintenir ou atteindre en terme de densité pour des gestionnaires du secteur. Cet objectif ne doit pas être inatteignable pour être sûr d'embarquer les gestionnaires.

Ex : En Mayenne, une OCG a défini à trois zones bocagère différentes correspondant à trois entités paysagères marquée par des densités bocagères différentes. Les

¹ Indicateur 4.1.1 « Densification » : Si la maille existante de l'exploitation agricole est inférieure à la densité minimale de référence territoriale, créer au minimum 2m linéaire de haie/ha/an sur 5 ans. Exemple d'une exploitation agricole de 100 ha : création de 1km de haie sur 5 ans.





- 3) Créez votre ou vos zones bocagères en cliquant sur l'icône champs suivants :
- et remplissez les
- -Libellé : c'est le nom que vous choisissez de donner à la zone
- Densité minimum (ml/ha) : c'est la densité de haie moyenne que vous fixez pour la zone

Puis cliquez sur « Enregistrer »



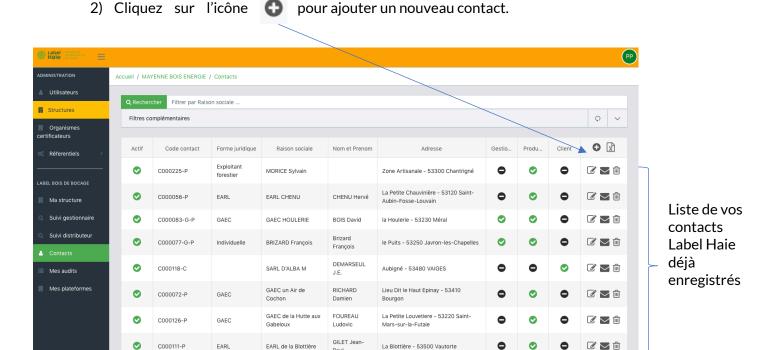
- 4) La zone bocagère que vous avez créé apparaît dans la liste des Zones. La troisième colonne « densité moyenne (ml / ha) » se calculera automatiquement avec par la moyenne des densités de haies de chaque exploitation agricole du gestionnaire audité. Elle ne peut pas être remplit manuellement.
- 5) Lorsque que vous avez entré toutes vos zones de densité bocagère, cliquez sur « Enregistrer et quitter ».

Dans le cadre des PSE, ces références en terme de densité de haies seront renseignées dans un deuxième temps, lorsque le calcul des densités aura été effectué avec l'appui de l'Afac-Agroforesteries et de Solagro (courant déc 2020).

Je **créer un contact <u>Gestionnaire</u>** pour faire un préaudit ou un audit interne dans le cadre d'une OCG :

La première étape pour réaliser un pré-audit ou un audit interne de terrain chez l'agriculteur consiste à **créer un nouveau contact** pour enregistrer les informations générales affiliées à l'agriculteur qui sera audité.

 Cliquez sur l'onglet « Contacts » dans lequel sont enregistrés tous vos contacts Label Haie (agriculteurs-gestionnaires chez qui vous allez faire ou vous avez fait des pré-audits ou des audits)

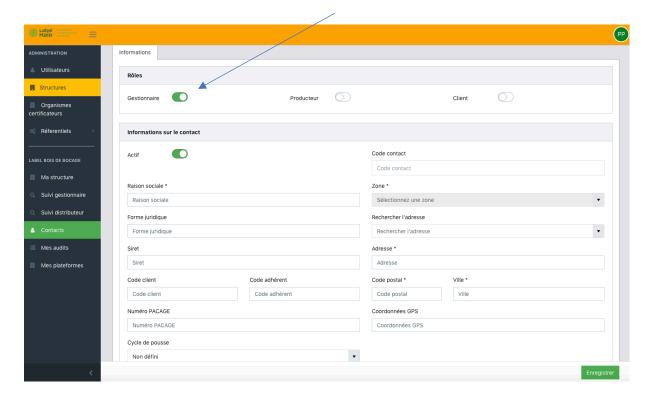


- 3) Une nouvelle fenêtre s'affiche pour enregistrer toutes les données de l'agriculteur à auditer. Elle s'organise en quatre grandes parties qu'il faudra renseigner :
 - a) Rôles

C000045-C

- b) Informations sur le contact
- c) Données issues du plan de gestion des haies initial
- d) Données issues de la mise à jour du plan de gestion des haies
- a) Dans la partie « Rôles », cochez « Gestionnaire ».²

² NB : Dans le cadre du Label Haie un contact peut être un gestionnaire (agriculteur gérant ses haies) labellisé ou non labellisé, un producteur de bois bocager approvisionnant une SCIC ou un client achetant du bois bocager labellisé. Dans le cadre des PSE, ne cochez que « Gestionnaire ».



b) Dans la partie « Informations sur le contact », Renseigner les différentes cases. Seules les cases avec une * doivent être obligatoirement renseignées pour enregistrer le contact. Il s'agit des champs suivants :

- Raison sociale: nom de la structure de l'agriculteur (ex: GAEC Saint-Sabin) ou nom de l'agriculteur (ex: Eric Dupont)
- Adresse / Code Postal / Ville : tapez préalablement l'adresse qui correspond au siège de l'exploitation agricole dans le champ « Rechercher l'adresse » pour géoréférencer l'adresse. Les champs Adresse / Code Postal / Ville / Coordonnées GPS se rempliront automatiquement.

Dans le cadre des PSE et de la réalisation de pré-audits pour l'étude de faisabilité, il n'y a pas la nécessité de remplir les autres champs « non obligatoires ».

c) Dans la partie « Données issues du plan de gestion des haies initial »

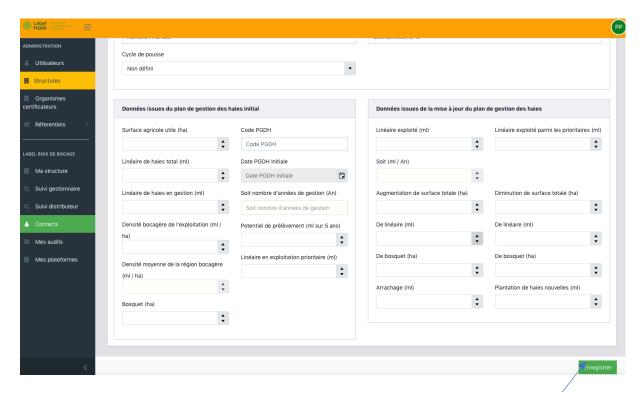
La base de données du Label Haie est connectée à la base de données PGDH. Le « Code contact » permet de synchroniser les deux bases et de faire basculer les données du PGDH vers le Label Haie tout en les rattachant au gestionnaire. Les données issues du PDGH du gestionnaire audité sont donc remplies automatiquement.

Si le PGDH n'est pas encore réalisé, la feuille d'audit peut néanmoins être générée et l'audit de terrain réalisé.

Dans le cadre des PSE et de la réalisation de pré-audits pour l'étude de faisabilité, les PGDH ne seront pas réalisés. Ne pas remplir.

d) Dans la partie « Données issues de la mise à jour du plan de gestion des haies » Ces données seront remplies automatiquement par l'actualisation du PGDH par le gestionnaire qui est tenu dans le cadre du Label Haie de renseigner ses intervention de gestion sur les haies.

Dans le cadre des PSE et de la réalisation de pré-audits pour l'étude de faisabilité, les PGDH ne seront pas réalisés. Ne pas remplir.



N'oubliez pas d'enregistrer

Une fois, l'enregistrement des données réalisées, cliquez sur « Enregistrer » en bas de la fenêtre.

Cela génère trois nouveaux onglets : « Haies » « Accès certificateurs » et « Interlocuteurs ».



Je créer trois haies

1) Cliquez sur l'onglet « Haie ». Il s'agit d'enregistrer les trois haies que vous allez auditer. ³ Il faut avoir trois haies différentes pour permettre ensuite de créer un audit.

³ Lorsque le PGDH sera réalisé et les interventions de gestion du gestionnaire enregistrées, les haies qui seront auditées seront sélectionnées automatiquement par l'outil informatique en fonction de différents critères. En attendant, cet onglet permet de forcer l'outil informatique et choisir manuellement des haies à auditer. Attention : dès que le PGDH est fait, les données seront écrasées. Il faut veiller à garder une trace des haies auditées pour le contrôle de Certis.

Comment choisir les trois haies?

Dans le protocole d'audit du Label Haie, trois haies sont nécessaires pour créer l'échantillon pouvant être audité. Ces trois haies doivent être sélectionnées en fonction de différents critères :

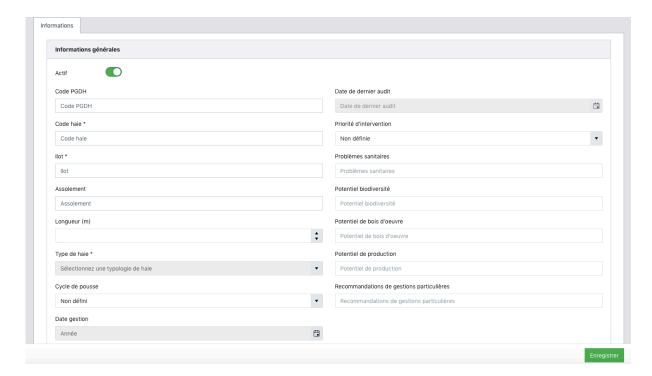
- Avoir des haies exploitées (interventions de coupe et de prélèvement) il y a moins de 5 ans. Si aucune haie ne présente cette caractéristique sur l'exploitation agricole, choisir des haies qui présentent des modalités de gestion différentes.
- Avoir une différenciation des îlots
- Avoir une différenciation des assolements (prairies et cultures)
- Avoir des types de haies différents (par exemple : type jeune haie plantée, type cépée d'arbustes et type futaie de hauts jets)
- 2) Ajouter une haie en cliquant sur l'icône



3) Une nouvelle fenêtre s'affiche pour enregistrer toutes informations liées à la haie à auditer. Elle s'organise en quatre grandes parties qu'il faudra renseigner :

Renseigner les différentes cases. Seules les cases avec une * doivent être obligatoirement renseignées pour enregistrer le contact. Il s'agit des champs suivants :

- Code haie : vous êtes libre de donner le code que vous souhaitez. Il faut qu'il vous permette de retrouver la haie auditée (si elle possède déjà un n° sur un plan par exemple, notez ce n°).
- Ilot: notez le nº de l'îlot de la parcelle dans lequel se trouve la haie.
- Type de haie ⁴: sélectionnez dans le menu déroulant le type auquel se rattache votre haie.



4) Une fois les données renseignées, cliquez sur « Enregistrer ».

⁴ Tous les types sont décrits dans la Typologie nationale des haies : https://afac-agroforesteries.fr/wp-content/uploads/2020/04/référentiel-national-typologie-de-haies-Afac-Agroforesteries_light.pdf

5) Créez deux autres haies en procédant de la même façon.

NB: Il est possible de changer le type de haie une fois sur le terrain avec la tablette si jamais le type de haie qui se présente n'est finalement pas le bon.

J'enregistre l'interlocuteur de mon contact gestionnaire

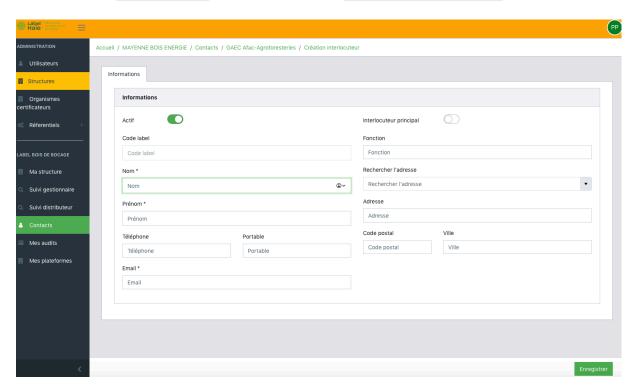
- 1) Cliquez sur le troisième onglet « Interlocuteur ». Il s'agit ici d'enregistrer le contact de la personne qui sera votre interlocuteur au sein de la structure pour le Label Haie. Pour créer un nouvel interlocuteur cliquez sur l'icône.
- 2) Une nouvelle fenêtre s'affiche pour renseigner les différentes personnes avec qui vous entrerez en contact dans le cadre du Label Haie au sein de la structure. Il s'agit généralement de l'agriculteur qui sera audité.

Renseignez à minima les champs obligatoire pour enregistrer votre interlocuteur :

- Nom
- Prénom
- Email

Et Cochez « Interlocuteur principal » si il s'agit de votre contact privilégié.

3) Cliquez sur « Enregistrer », puis de nouveau sur « Enregistrer et quitter ».

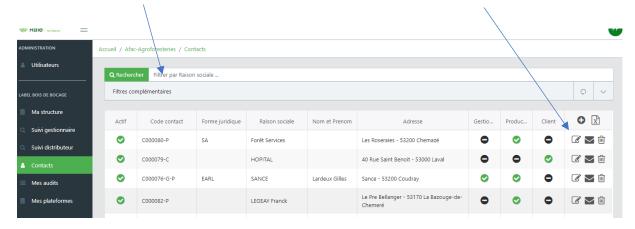


Vous venez de créer votre premier contact gestionnaire que vous pourrez aller auditer. Il apparaît désormais dans la liste de vos contacts.

Vous pourrez le retrouver facilement dans cette liste en tapant sa raison sociale dans le champ « Rechercher » en haut de la liste.

Petit moteur de recherche pour trouver directement votre contact dans la liste

Modifiez à tout moment les données de votre contact gestionnaire en cliquant sur cet icône



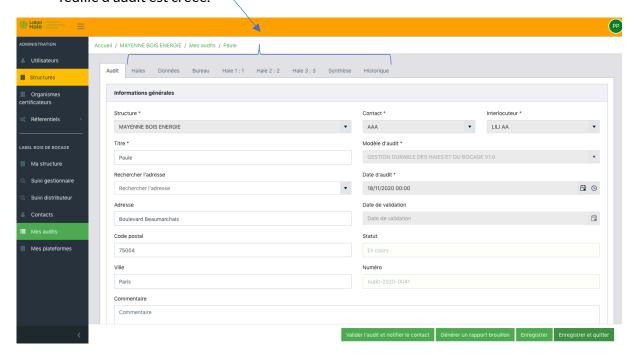
Je créer un audit :

- 1) Cliquez sur l'onglet « Mes audits » dans lequel sont enregistrés tous les audits en cours ou validé. Dans cet onglet, vous pouvez ajouter ou modifier un audit.
- 2) Créez un nouvel audit en cliquant sur l'icône



- 3) Une nouvelle fenêtre « Audit » s'affiche pour enregistrer toutes les informations générales pour réaliser l'audit. Renseigner les différentes cases. Seules les cases avec une * doivent être obligatoirement renseignées pour créer votre audit. Il s'agit des champs suivants :
 - Structure : il s'agit ici de votre structure, celle qui réalise l'audit
 - Titre : il s'agit du nom de la personne qui réalise l'audit au sein de la structure
 - Contact : recherchez le nom de la structure gestionnaire que vous venez d'enregistrer en tapant sa raison sociale
 - Interlocuteur : sélectionnez dans le menu déroulant l'interlocuteur qui sera présent à l'audit
 - Modèle d'audit : sélectionnez dans le menu déroulant « GESTION DURABLE DES HAIES ET DU BOCAGE V1.0 » qui est la dernière version à jour du cahier des charges « Gestion » du Label Haie.
 - Date d'audit : renseignez la date à laquelle aura lieu l'audit sur le terrain.

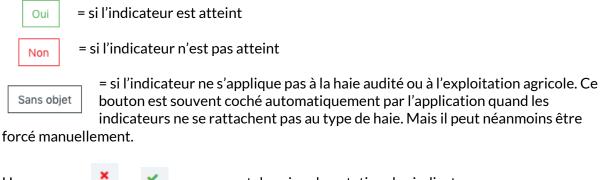
4) Cliquez sur « Enregistrer ». Cela génère de nouveaux onglets : « Haies » « Données », « Bureau » , « Haie 1 : 1 », « Haie 2 : 2 », « Haie 3 : 3 », « Synthèse », « Historique » . Votre feuille d'audit est créée.



Je réalise l'audit :

Pour réaliser un audit vous devez noter l'ensemble des indicateurs du cahier des charges « Gestion » que ce soit des indicateurs appartenant au niveau 1, au niveau 2 ou au niveau 3. Pour cela vous aurez à renseigner les indicateurs dans l'onglet « Bureau » « Haie 1:1 », « Haie 2:2 », « Haie 3:3 ».

Notez chaque indicateur en cliquant sur l'un des trois boutons suivant :

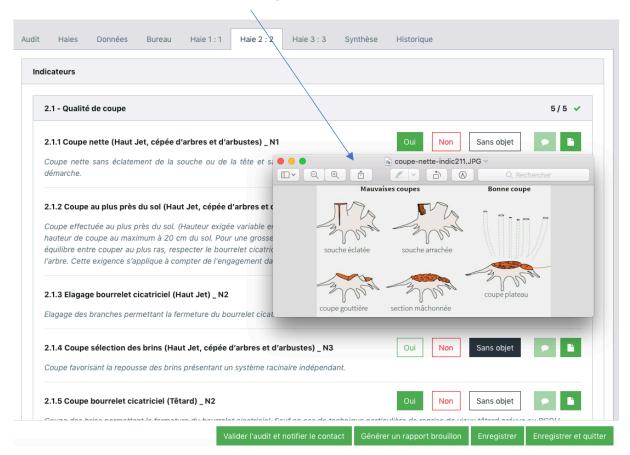


Un marquage ou nous permet de suivre la notation des indicateurs pour ne pas en oublier.

Pour chaque indicateur, vous pouvez ajouter un commentaire en cliquant sur l'icône

Et pour certains indicateurs, des dessins explicatifs sont disponibles en cliquant sur cet icône .Cela permet d'expliquer visuellement le résultat attendu.

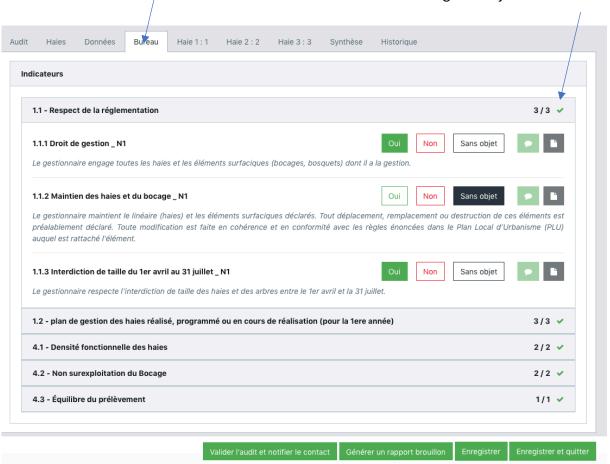
Fenêtre pop up apparaît avec les illustrations du résultat à de coupe ou de gestion à atteindre.



1) Dans l'onglet « Bureau », renseigner tous les indicateurs qui peuvent être renseigner au Bureau et qui ne nécessite pas d'être sur le terrain. Les indicateurs sont regroupés par grands objectifs formant des bandeaux. Cliquez sur chacun des bandeaux pour que les indicateurs se déploient.

Indications particulières sur la notation des indicateurs à noter au bureau :

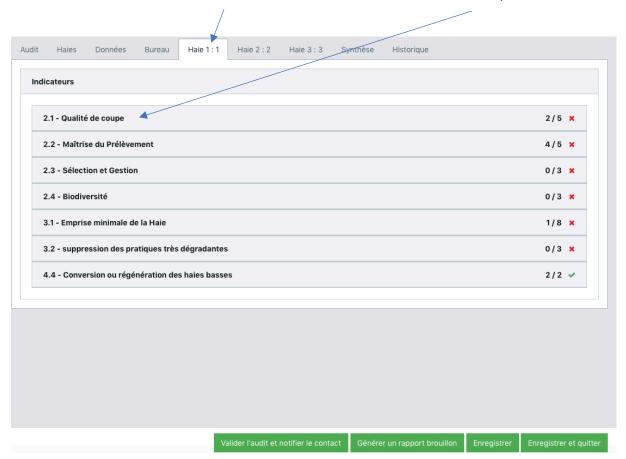
- Tant que le PGDH n'est pas réalisé, les indicateurs s'y rattachant seront notés
 « Sans objet ». Il s'agit des indicateurs : 1.2.1 Réalisation d'un PGDH / 1.2.2 Mise
 à jour du PGDH Renseignements relatifs aux interventions / 1.2.3 Mise à
 jour du PGDH / Modification du périmètre de Gestion / 4.2.2 Linéaire
 exploité / potentiel de prélèvement théorique / 4.3.1 Cycle de rotation.
- Les indicateurs **4.1.1 Densification si < densité référence** et **4.2.1 Linéaire exploité < 1/10 linéaire total**, nécessitent d'avoir le linéaire de haie total dont l'agriculteur a la gestion, et ceux même si le PGDH n'est pas réalisé. Ce linaire peut être calculé sur une carte ou sur géoportail.



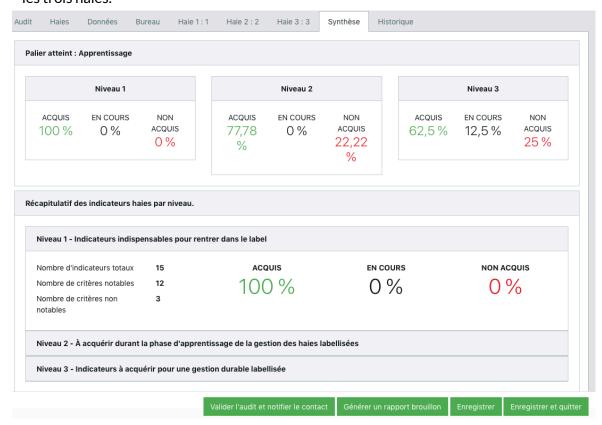
Votre feuille d'audit est préparée. Vous pouvez désormais aller sur le terrain pour relever les indicateurs au pied des haies et finaliser votre audit avec le support tablette.

- 2) Dans l'onglet « Haie 1 : 1 », renseigner tous les indicateurs pour la haie 1. Les indicateurs sont regroupés par grands objectifs formant des bandeaux. Cliquez sur chacun des bandeaux pour que les indicateurs se déploient.
- 3) Notez les deux autres haies en procédant de la même façon.
 - NB: Ce ne sont pas seulement les trois haies qui sont auditées mais le résultat de la pratique de gestion sur l'ensemble des haies bordant l'îlot.

Cliquez sur le bandeau pour que les indicateurs se déploient



4) Lorsque vous avez achevé de noter les indicateurs pour chaque haie (ou à tout moment lors de l'audit), vous pouvez cliquer sur l'onglet « Synthèse ». Le % d'atteinte des niveaux du label est calculé automatiquement par l'application. Le gradiant « acquis » , « en cours » et « non acquis » est calculé par la moyenne d'atteinte de chaque indicateur sur les trois haies.



5) Cliquez sur « Enregistrer ».

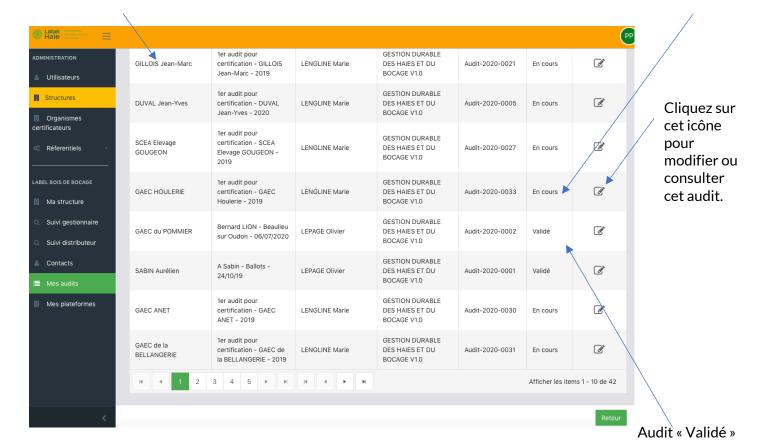
Je valide l'audit :

- 6) Lorsque toutes les indicateurs du Bureau et pour les trois haies ont été notées, vous pouvez valider l'audit. Il est conseillé en premier lieu de « Générer un rapport brouillon » avant de « Valider l'audit et notifier le contact ». Le rapport brouillon donne un premier aperçu du résultat de l'audit et vous permettra de revenir sur l'audit plus tard si vous souhaitez modifier des indicateurs.

 Par contre, en cliquant sur « Valider l'audit et notifier le contact », l'audit est définitivement clos et le rapport d'audit est envoyé automatiquement par email au gestionnaire audité. Vous ne pourrez plus le modifier à postériori. Cet audit doit être signé par l'auditeur et le gestionnaire audité. Cette procédure peut se faire en dématérialisé avec le stylet de la tablette.
- 7) Vous pouvez trouver l'audit réalisé dans Mes audits. Si vous avez cliqué sur « Valider l'audit et notifier le contact », celui-ci est noté en « Validé ». Vous pourrez le consulter mais pas le modifier. Si vous avez cliqué sur « Générer un rapport brouillon », celui-ci est noté en « En cours ».

Liste de tous les audits réalisés par votre structure

Audit « En cours »



J'installe l'application sur la tablette

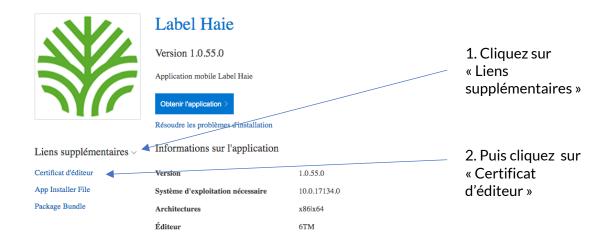
Pour installer l'application, il faut depuis la tablette :

1) Se connecter sur la page https://admin.labelhaie.fr/application/ La fenêtre suivante apparaît.



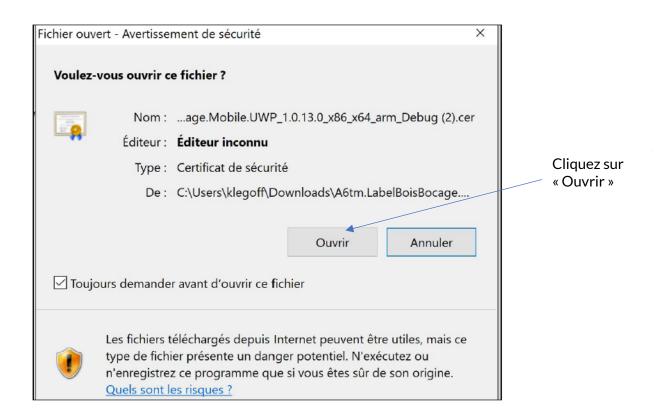
2) Installez le certificat

L'installation du certificat de l'application sur la tablette permet d'identifier l'application, il est nécessaire pour son installation. Pour installer le certificat, cliquez sur le bouton « Liens supplémentaires », puis sur « Certificat d'éditeur ».

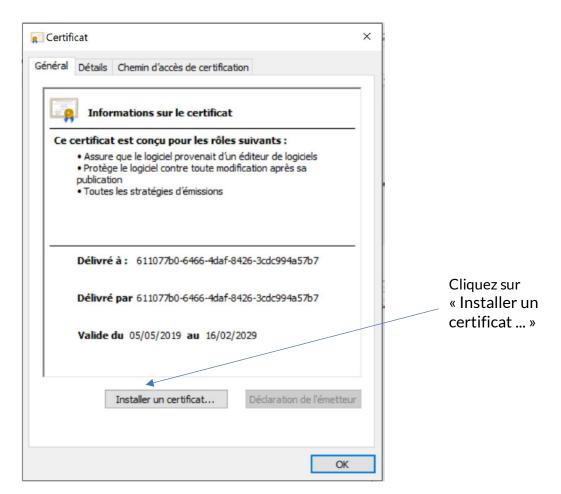


Le certificat va alors se télécharger automatiquement. Une fois téléchargé (dans vos téléchargements recherchez le fichier nommé

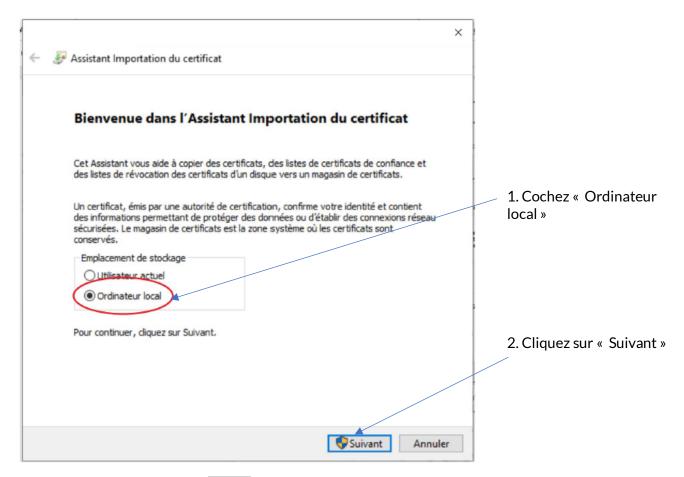
« A6tm.LabelBoisBocage.Mobile.UWP_1.0.55.0_x86_x64_Debug »), ouvrez le certificat. La fenêtre suivante apparaît . Cliquez sur « Ouvrir ».



Une fenêtre d'installation du certificat s'ouvre. Cliquez sur le bouton "Installer un certificat ..."

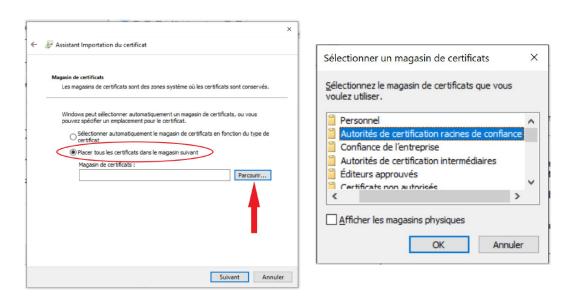


Maintenant, il est important de sélectionner « Ordinateur local ». Puis cliquez sur « Suivant ».



Une fenêtre apparaît, sélectionnez "Oui".

Une nouvelle fenêtre apparaît. Sélectionnez "Placer tous les certificats dans le magasin suivant ", puis cliquez sur "Parcourir". Un explorateur de fichier apparaît : sélectionnez "Autorités de certifications racines de confiance" puis cliquez sur "OK".

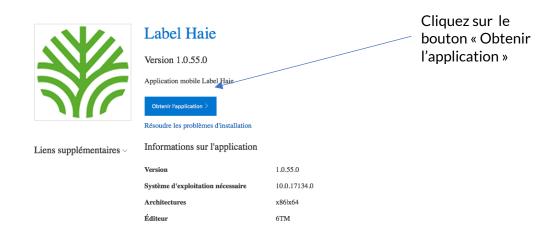


Cliquez enfin sur "**Suivant**", puis "**Terminer**". Un message devrait s'afficher pour indiquer le succès de l'installation du certificat

Vous pouvez à présent fermer la fenêtre d'installation du certificat et retourner sur votre navigateur web pour la prochaine étape.

3) Installer l'application

Une fois le certificat installé, vous allez pouvoir télécharger l'application. Pour cela, reconnectez-vous à la page web https://admin.labelhaie.fr/application/. Cliquez sur le bouton "Obtenir l'application".



La fenêtre suivante va s'afficher:



Cliquez sur "Ouvrir Programme d'installation d'applications".

Un installateur va alors s'ouvrir.

Vérifiez que la case "Lancer une fois prêt" est cochée. Cliquez simplement sur le bouton "Installer" pour installer l'application tablette *Label Haie*.

Une fois l'installation effectuée, l'application s'ouvrira toute seule.

4) Accéder à l'application

Une fois installée et après une page blanche avec le logo Label Haie, vous aurez accès à votre application. Utilisez le même identifiant (votre adresse email) et mot de passe pour vous connecter que celui de l'application internet.

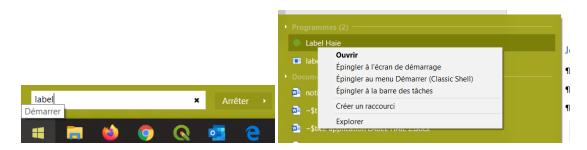
Je réalise mon audit sur le terrain :

1) TRAVAILLER EN MODE CONNECTER (au réseau wifi)

Vous **ouvrez l'application** de votre tablette en étant connecté à internet pour que celle-ci se synchronise.

<u>Astuce</u>: pour retrouver facilement l'application vous pouvez épingler ou créer un raccourcie sur la tablette.

Faite: Démarrer / taper dans la recherche label / clique droite sur l'icône Label Haie.



Télécharger:



Comme l'audit est créé, il apparait sur la tablette et je peux le **télécharger** avec



Vous pouvez télécharger plusieurs audits à la fois. Les audits téléchargés apparaissent plus clairs à l'écran.

Ils ne sont plus accessibles par l'ordinateur.

2) TRAVAILLER EN MODE DECONNECTER (sans être connecté à internet)

Votre audit est sur votre tablette, vous pouvez l'ouvrir et le compléter sur le terrain. Vous avez accès au même écran. Certains indicateurs seront préremplis par calcul en lien au PGDH ou suivant le type de haie quand un indicateur est sans-objet. Vous pouvez à tout moment modifier.

À tout moment on peut connaitre le niveau atteint en cliquant sur l'onglet « Synthèse ».

3) TRAVAILLER DE NOUVEAU EN MODE CONNECTER

Pour décharger l'audit de votre tablette : opération inverse. Vous avez de nouveaux accès à l'audit sur votre ordinateur.